



## Problème de facture location

Par **ademi**, le **27/11/2015** à **19:21**

Bonjour à tous,

Deux de mes amis étaient en colocation dans un appartement, vieux et absolument pas neuf...

Ils ont reçu une facture de 900€ de réparations alors qu'à l'état des lieux, l'homme de l'agence avait dit que tout était OK.

Déjà les 900€ sont incompréhensible mais le problème est que leur loyer était de 700€.

J'aimerais d'abord savoir s'il est possible de demander 200€ de plus de réparations par rapport au loyer ?

Et s'il y a des associations pour aides aux locataires ?

Merci pour vos réponses.  
Bonne soirée.

Par **morobar**, le **28/11/2015** à **09:59**

Bonjour,

[citation]un appartement, vieux et absolument pas neuf[/citation]

On veut bien vous croire, car les appartements neufs déjà âgés sont assez rares.

[citation]J'aimerais d'abord savoir s'il est possible de demander 200€ de plus de réparations

par rapport au loyer ?

[/citation]

Il s'agit d'une indemnisation pour des dégâts, et comme toute indemnisation elle doit couvrir les dommages établis.

S'il s'agit d'un parquet du XVII<sup>ème</sup> siècle, vos amis devront des milliers d'euro.

[citation]une facture de 900€ de réparations [/citation]

La remise en état n'est pas une obligation pour le bailleur. Il lui suffit de présenter un devis relatif à des dégâts établis sur l'état des lieux de sortie pour justifier de son droit à réparation.

[citation]Et s'il y a des associations pour aides aux locataires [/citation]

Des centaines, depuis l'ADIL jusqu'à 60 millions de consommateurs.

[citation]qu'à l'état des lieux, l'homme de l'agence avait dit que tout était OK.

[/citation]

Ce qui importe sont les états des lieux d'entrée et sortie dont la comparaison permet d'établir les détériorations éventuelles survenus durant la location.